



Nations Unies

Rapport financier et états financiers vérifiés

**de l'exercice biennal terminé
le 31 décembre 1997**

et

Rapport du Comité des commissaires aux comptes

Volume IV

Université des Nations Unies

Assemblée générale

Documents officiels

Cinquante-troisième session

Supplément N° 5 (A/53/5)

Assemblée générale
Documents officiels
Cinquante-troisième session
Supplément N° 5 (A/53/5)

Rapport financier et états financiers vérifiés

de l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1997

et

Rapport du Comité des commissaires aux comptes

Volume IV

Université des Nations Unies



Nations Unies • New York, 1998

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
Lettres d'envoi	iv
I. Rapport financier pour l'exercice biennal 1996-1997 terminé le 31 décembre 1997	1
II. Rapport du Comité des commissaires aux comptes	12
Résumé	12
A. Introduction	13
B. Questions financières	14
C. Questions relatives à la gestion	16
D. Remerciements	18
Annexe	
Suivi des mesures prises pour appliquer les recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1995	19
III. Opinion des commissaires aux comptes	22
IV. Certification des états financiers	23
V. États financiers de l'exercice biennal 1996-1997, terminé le 31 décembre 1997	24
État I Recettes et dépenses et évolution des réserves et du solde des fonds de l'exercice biennal 1996-1997, terminé le 31 décembre 1997	25
État II Actif, passif, réserves et solde des fonds au 31 décembre 1997	27
Tableau 2.1 État des contributions volontaires de gouvernements au 31 décembre 1997	29
État III État des flux de trésorerie de l'exercice biennal 1996-1997, terminé le 31 décembre 1997	31
État IV Crédits ouverts pour l'exercice biennal 1996-1997, terminé le 31 décembre 1997	34
Notes relatives aux états financiers	36

Lettres d'envoi

Le 8 juillet 1998

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 11.4 du Règlement financier, j'ai l'honneur de vous soumettre les comptes de l'Université des Nations Unies pour l'exercice biennal 1996-1997, terminé le 31 décembre 1997, que j'approuve par la présente lettre. Les états financiers ont été établis et certifiés corrects par le Contrôleur.

Des copies de ces états financiers sont également communiquées au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma très haute considération.

Le Secrétaire général
(*Signé*) Kofi A. **Annan**

Monsieur Vijay Krishna Shunglu
Président du Comité des commissaires aux comptes
Organisation des Nations Unies
New York

Le 15 juillet 1998

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint les états financiers de l'Université des Nations Unies pour l'exercice biennal 1996-1997, terminé le 31 décembre 1997, qui ont été soumis au Secrétaire général. Le Comité des commissaires aux comptes les a examinés et l'opinion des commissaires aux comptes est jointe auxdits états.

Je vous prie de bien vouloir trouver également ci-joint le rapport du Comité sur les comptes de l'Université des Nations Unies pour l'exercice considéré.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma très haute considération.

Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes de l'Inde,
Président du Comité des commissaires aux comptes
de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Vijay Krishna **Shunglu**

Le Président de l'Assemblée générale des Nations Unies
New York

Chapitre premier

Rapport financier pour l'exercice biennal 1996-1997 terminé le 31 décembre 1997

Introduction

1. L'Assemblée générale a adopté la charte de l'Université des Nations Unies (UNU) par sa résolution 3081 (XXVIII) du 6 décembre 1973 et décidé que le siège de l'Université serait situé dans l'agglomération de Tokyo. La responsabilité des politiques, des programmes de travail et du budget de l'Université incombe à un conseil composé de 28 membres. Le recteur, qui est nommé normalement pour cinq ans, est le plus haut fonctionnaire académique et administratif de l'Université.

Financement de l'Université

2. Conformément à la charte de l'UNU, les dépenses d'équipement et de fonctionnement sont couvertes par des contributions volontaires versées à l'Université ou par le revenu provenant du placement desdites contributions. Celles-ci sont versées par des gouvernements, par des organisations intergouvernementales, par des organismes non gouvernementaux, notamment des fondations et des universités, et par des particuliers. L'Université place ses fonds dans un compte spécial ouvert par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

3. L'Université tire ses revenus de deux sources : les revenus provenant d'un Fonds de dotation et les contributions au Fonds général de fonctionnement. Le Fonds de dotation a été créé pour comptabiliser les opérations relatives aux fonds versés par les donateurs, gouvernementaux et non gouvernementaux. À sa neuvième session, tenue à Tokyo en décembre 1977, le Conseil de l'Université a décidé d'ouvrir au Fonds de dotation un chapitre spécial pour financer les programmes de l'Université destinés à aider les pays en développement, le but étant d'accroître les ressources dont dispose l'Université pour mener à bien ses travaux en faveur du développement. À mesure que les activités de l'Université se sont développées, les fonds de dotation et de fonctionnement ont été renforcés par des contributions volontaires destinées à l'Institut mondial de recherche sur l'économie du développement (UNU/WIDER), à l'Institut pour les technologies nouvelles (UNU/INTECH), à l'Institut international pour la technologie des logiciels (UNU/IIST), à l'Institut des ressources naturelles en Afrique (UNU/INRA), au programme «Biotechnologie en Amérique latine et dans les Caraïbes» (UNU/BIOLAC), à l'Institut des hautes études (UNU/IAS) et à certaines autres activités dont l'Initiative internationale de formation des dirigeants (UNU/ILA) et le Réseau international pour l'eau, l'environnement et la santé (UNU/INWEH).

4. Durant l'exercice considéré, les Gouvernements suivants ont annoncé ou versé des contributions au Fonds de dotation et au Fonds de fonctionnement : Autriche, Barbade, Canada, Chine, Espagne, Finlande, Grèce, Inde, Islande, Japon, Jordanie, Macao, Nigéria et Pays-Bas.

Situation financière de l'Université

5. Comme l'indique l'état I, le montant total des recettes de l'exercice biennal 1996-1997 s'est élevé à 84,8 millions de dollars (contre 96,2 millions de dollars pour l'exercice biennal 1994-1995) et s'est réparti comme suit : 0,4 million de dollars de contributions au Fonds de dotation, 27,9 millions de dollars de contributions au titre du fonctionnement et des programmes, 31,5 millions de dollars d'intérêts perçus au titre du Fonds de dotation, 1,2 million de dollars d'intérêts perçus au titre du Fonds général de fonctionnement, 2,3 millions de dollars de contributions destinées à la construction du siège et 21,5 millions de dollars de recettes diverses.

6. Le montant total des dépenses de l'exercice s'est élevé à 87,8 millions de dollars, dont 6,5 millions d'engagements non réglés (contre 56,6 millions, dont 5,8 millions d'engagements non réglés, pour l'exercice biennal 1994-1995).

7. Les dépenses se répartissent comme suit entre les principaux objets de dépense (en millions de dollars des États-Unis) :

	<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>
Traitement et autres dépenses du personnel ^a	25,4	28,9
Frais de voyage	2,0	2,3
Services contractuels	1,6	1,8
Dépenses de fonctionnement	30,7	35,0
Acquisitions ^b	2,0	2,3
Bâtiment du siège de l'UNU	4,1	4,7
Réseaux (recherche/formation et diffusion)	22,0	25,0
Total	87,8	100,0

^a Y compris les dépenses relatives aux consultants et au personnel affecté aux programmes.

^b Y compris l'achat de livres et de fournitures pour la bibliothèque et de matériel destiné aux programmes.

L'état IV donne la répartition des dépenses inscrites au budget approuvé pour l'exercice biennal 1996-1997.

8. L'état II indique que le total de l'actif s'élevait à 325,2 millions de dollars et le total du passif à 13,6 millions de dollars. L'actif comprend 10,9 millions de dollars de contributions volontaires à l'Université annoncées par des gouvernements (voir le détail au tableau 2.1).

9. Le montant de l'encaisse s'élevait à 66,5 millions de dollars au 31 décembre 1997, dont 65,1 millions de dollars de dépôts bancaires rémunérés.

10. L'actif net du Fonds de fonctionnement s'élevait à 33,1 millions de dollars au 31 décembre 1997, ventilés comme suit : 19,8 millions pour le siège de l'UNU, 4,7 millions pour l'UNU/WIDER, 1,9 million pour l'UNU/INTECH, 1,2 million pour l'UNU/IIST, 3,2 millions pour l'UNU/INRA et 2,3 millions pour l'UNU/IAS.

11. Le tableau 2.1 récapitule les contributions annoncées par des gouvernements au 31 décembre 1997. Le total des sommes versées au cours de l'exercice biennal 1996-1997 s'est élevé à 25,2 millions de dollars et les contributions restant à recevoir à cette date se montaient à 10,9 millions de dollars.

12. Le revenu des placements du Fonds de dotation s'est élevé au total à 31,5 millions de dollars, montant qui a été réparti de la manière suivante : 19,1 millions au siège de l'Universi-

té, 5,1 millions à l'UNU/WIDER, 2,3 millions à l'UNU/INTECH, 4,3 millions à l'UNU/IIST, 0,4 million à l'UNU/INRA et 0,3 million au programme UNU/BIOLAC, conformément à la part des contributions affectée aux différents programmes par les donateurs.

Activités de l'Université

Nouvelles entités et nouveaux programmes

13. En avril 1996, l'Institut des hautes études (UNU/IAS) a ouvert ses portes. La décision de le créer avait été prise par le Conseil d'administration de l'UNU à sa quarante-deuxième session, en décembre 1995. Son ouverture représente une avancée importante qui devrait permettre à l'UNU de remplir son rôle de centre de réflexion constituant un véritable gisement d'idées pour les différents partenaires du système des Nations Unies. L'Institut réunit un groupe dynamique d'universitaires à qui est confiée une mission précise : trouver des solutions originales et novatrices aux problèmes de coexistence entre sociétés et systèmes naturels. L'Institut est installé à Tokyo dans un immeuble de 6 000 mètres carrés répartis sur cinq niveaux, adjacent au Centre de l'UNU. Il est équipé des infrastructures nécessaires pour mener des programmes de recherche et de formation universitaire de haut niveau, et il contient des logements pour les chargés de recherche et les universitaires invités.

14. Le Réseau international pour l'eau, l'environnement et la santé (UNU/INWEH) a commencé ses travaux en septembre 1996. Le Gouvernement canadien et le Centre de recherche canadien pour le développement international ont accepté de l'accueillir et de lui fournir un appui financier de 5 250 000 dollars canadiens sur quatre ans. Le Réseau mobilise des compétences internationales au service d'un programme de sensibilisation, de formation, de recherche et de transfert de technologie dans les domaines de l'eau, de l'environnement et de la santé des populations. Ce programme comporte plusieurs axes de recherche liés à l'eau : préservation, gestion des ressources en eau, traitement des eaux usées, évaluations d'impact sur l'environnement, écotoxicologie et incidences sur la santé des populations.

15. En juin 1997, le recteur de l'UNU et le Ministre islandais des affaires étrangères ont signé un accord en vue de lancer un programme de formation sur la pêche qui sera installé à Reykjavik dans les locaux de l'Institut de recherches marines. Ce programme financé conjointement est unique en son genre. Il s'agit en effet d'une formation pratique ayant lieu chaque année d'avril à octobre, qui couvre les aspects techniques, économiques et écologiques de la pêche. Le programme se divise en trois parties : un tronc commun de 6 semaines d'enseignement théorique, 12 semaines de formation spécialisée et 6 semaines à bord d'un navire de recherche ou d'un chalutier. Les cours théoriques, très rigoureux, seront consacrés aux politiques de la pêche, aux techniques de contrôle, à la gestion de la qualité dans les activités de transformation, à la commercialisation et à la protection de l'environnement. Ce programme s'inspire, dans sa forme, du Programme de formation sur l'énergie géothermique, qui, depuis 1979, a permis de former en Islande plus de 200 boursiers venant de pays en développement aux applications de l'énergie géothermique.

16. En octobre 1997 a été inauguré le Centre d'information sur l'environnement mondial, une initiative commune de l'UNU et de l'Agence japonaise pour l'environnement qui a pour mission, sur la base des principes définis par l'ONU dans le programme Action 21, adopté par la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement à Rio de Janeiro en juin 1992, d'accueillir des projets menés à l'échelle mondiale et de créer des réseaux pour faire circuler l'information sur des problèmes liés à l'environnement. Son activité consiste à repousser les limites de la coopération et de la compréhension entre les nations, les secteurs clefs et les peuples, afin de parvenir à un développement écologiquement rationnel. Le Centre occupe le rez-de-chaussée du bâtiment du siège de l'UNU et il est ouvert tous les jours. Des

ordinateurs et du personnel sont à la disposition du public pour l'aider à localiser l'information recherchée et à tisser des réseaux de coopération.

Programmes de l'Université

Environnement

17. Le programme de l'ONU sur l'environnement est plus particulièrement axé sur les interactions de l'activité humaine et de l'environnement naturel.

18. En 1997, le Fonds pour l'environnement mondial a annoncé son intention de consacrer 6,17 millions de dollars sur quatre ans au financement du projet de l'ONU intitulé «Population, aménagement du territoire et modifications de l'environnement» (ONU/PLEC). Il s'agit d'un projet expérimental qui porte sur les moyens de renforcer les capacités en vue de protéger la diversité biologique dans les écosystèmes agricoles contrôlés. Ses 100 membres, qui travaillent en étroite coopération avec de petits exploitants et gardiens de troupeaux, observent les méthodes traditionnellement utilisées pour protéger la diversité biologique de terres situées en bordure de forêt, dans des régions semi-arides, dans des zones montagneuses ou marécageuses, ou encore sur d'étroites bandes terrestres, afin d'en tirer des enseignements susceptibles d'être utilisés dans d'autres endroits où la diversité biologique est menacée. Concrètement, ce projet est mis en oeuvre au moyen de cellules de travail qui ont déjà été implantées au niveau local dans plusieurs régions : Afrique de l'Ouest, Afrique de l'Est, Asie du Sud-Est, Papouasie-Nouvelle-Guinée et Amazonie.

19. Dans le cadre de son projet relatif à la surveillance de l'environnement et aux techniques analytiques en Asie de l'Est, l'ONU a organisé, en février 1997, un colloque ayant pour thème la gestion de l'environnement et les techniques analytiques pour la surveillance de la pollution et de la qualité de l'eau. Des représentants de l'Office fédéral américain de protection de l'environnement, de l'Organisation mondiale de la santé, de l'Institut national japonais pour l'étude de l'environnement et de l'ONU ont présenté les méthodes les plus récentes de surveillance de la qualité de l'eau, examiné les nouvelles technologies de contrôle de la pollution et débattu des effets que les normes et les politiques en matière d'environnement ont sur le secteur industriel. Les résultats des analyses qui ont été menées en 1996 pour déterminer la quantité de pesticide dans le riz et la quantité de diphényles polychlorés dans le sol des pays participants ont également été débattus.

20. L'Institut des hautes études de l'ONU (ONU/IAS) a organisé deux réunions au Centre de l'ONU afin d'améliorer la qualité des modèles d'évaluation intégrée et d'y incorporer les points de vue des pays en développement. La première, un atelier Asie/Pacifique que le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat a consacré en mars 1997 aux modèles d'évaluation intégrée, a abouti à trois résultats principaux : a) elle a permis à 140 universitaires de renom venant du monde entier d'échanger les résultats de leurs recherches sur les changements climatiques; b) elle a donné l'occasion aux pays en développement d'obtenir les informations scientifiques et techniques les plus récentes sur l'évaluation d'ensemble de ces changements; c) elle a fourni aux décideurs une analyse approfondie des problèmes climatiques qui leur a permis de préparer la troisième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, tenue à Kyoto en décembre 1997.

21. La seconde réunion, le Forum de modélisation environnemental mondial qui s'est tenu à Tokyo, également en mars 1997, a aussi abouti à trois résultats principaux. Les chercheurs ont pu comparer la manière dont les différents modèles stabilisent les émissions de gaz carbonique et influent sur les changements climatiques; étendre l'utilisation de ces modèles aux pays en développement; et enrichir la problématique du changement climatique en y incorporant des questions plus directement liées au développement durable.

22. En 1997, le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques a demandé au Centre d'information sur l'environnement mondial de réaliser une étude sur les mécanismes consultatifs des organisations non gouvernementales et la Convention-cadre. Cette étude, qui a consisté à analyser des rapports de colloques et des communications faites par les organisations non gouvernementales a débouché sur un rapport comportant six recommandations principales. Le secrétariat de la Convention-cadre a examiné ces recommandations en juillet 1997 avec les pays participants. En décembre 1997, le Centre d'information a été chargé de centraliser les informations à l'occasion de la troisième session de la Conférence des Parties qui s'est tenue à Kyoto et de veiller à ce que tous les participants soient tenus informés des progrès réalisés.

23. Pendant l'exercice 1996-1997, l'Initiative de recherche sur l'absence totale d'émission a tenu ses deuxième et troisième congrès mondiaux sur les émissions nulles en 1996 à Chattanooga (États-Unis) et en 1997 à Jakarta.

24. En 1997, le Réseau de l'ONU pour l'eau, l'environnement et la santé (UNU/INWEH) a fêté sa première année d'existence. Il s'est employé à créer dans plusieurs régions des services internationaux de coopération destinés à faciliter l'élaboration de ses projets et à servir d'interlocuteurs régionaux en matière de formation et d'information. Dotés d'un personnel réduit (une à trois personnes), ces services seront installés dans les locaux de ministères, d'universités ou d'ONG, dans des pays en développement bien placés géographiquement. Ils seront officiellement rattachés au Réseau, sans toutefois avoir le statut d'«institutions associées» à l'ONU, et ils travailleront en étroite collaboration avec les gouvernements et les organisations de leur région. Le Réseau prévoit d'installer des bureaux en Jordanie, au Mexique et au Brésil.

Développement

25. La mondialisation et la libéralisation croissantes de l'économie, ainsi que les forces opposées du régionalisme et du protectionnisme, ont des incidences profondes sur les perspectives de développement économique et social d'un pays. Les travaux de recherche de l'ONU visent à jeter un nouvel éclairage sur ces tendances, ainsi que sur les aspects économiques, écologiques, sociaux et humains du développement.

26. En coopération avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), le Ministère japonais de l'éducation, de la science, des sports et de la culture et l'Association des universités de l'Asie et du Pacifique, l'ONU a organisé en juillet 1997, dans la perspective du Congrès mondial de 1998 sur l'enseignement supérieur, une conférence sur le thème «Stratégies nationales et la coopération internationale à l'aube du XXI^e siècle». L'objectif était principalement de renforcer la coopération entre universitaires et d'améliorer la qualité de l'enseignement dans les facultés de la région. Des conférences similaires avaient déjà eu lieu en Afrique, dans les pays arabes, en Europe, en Amérique latine et dans les Caraïbes.

27. Les pays de la région Asie-Pacifique qui sont membres de l'UNESCO ont adopté une déclaration commune qui a été le résultat le plus important de cette conférence, dans laquelle ils ont défini les objectifs qu'ils fixaient – à leur système universitaire et les moyens d'y parvenir. Le plan d'action accompagnant cette déclaration comporte quatre volets principaux – adéquation aux besoins, qualité, gestion et finance, coopération – qui nécessitent tous des mesures d'urgence.

28. L'Institut pour les technologies nouvelles (UNU/INTECH) a organisé en novembre 1996 un colloque intitulé «Investissements étrangers directs, transfert de technologie et expansion des exportations dans les pays en développement». Cette réunion, qui s'est tenue

aux Pays-Bas, a donné à des universitaires du monde entier l'occasion de confronter les résultats de leurs travaux respectifs.

29. Les chercheurs ont commencé par présenter des analyses de l'évolution des investissements directs effectués à l'étranger par l'Allemagne, les États-Unis, le Japon et la Suède, mettant en évidence les incidences sur l'industrialisation des pays en développement. Ils ont ensuite présenté trois études quantitatives sur les multinationales et le développement. Le colloque s'est terminé par deux tables rondes, l'une consacrée à des initiatives concernant l'investissement lancées récemment par l'Organisation de coopération et de développement économiques et l'Organisation mondiale du commerce, et l'autre relative à l'investissement étranger direct en Asie.

30. Les chercheurs de l'UNU/INTECH mènent des travaux sur plusieurs projets de transfert de technologie. Ils s'efforcent notamment de cerner les facteurs grâce auxquels un pays peut améliorer ses chances de bénéficier d'investissements porteurs d'exportations de la part des sociétés multinationales américaines et japonaises. En première analyse, il semblerait que les multinationales préfèrent implanter leurs activités de recherche-développement dans des pays qui sont capables de leur ouvrir les portes de vastes marchés ainsi que de leur offrir des ressources technologiques et des infrastructures suffisantes. En revanche, le régime de protection de la propriété intellectuelle en vigueur dans le pays ne semble pas être un facteur déterminant.

31. L'Institut des ressources naturelles en Afrique (UNU/INRA) mène un projet destiné à renforcer le rôle des femmes dans la conservation des ressources et le développement durable. Il a invité à cet effet quatre spécialistes africaines du développement à établir des directives pour l'aider à faire une place aux idées des femmes dans la gestion des ressources naturelles. Dans son rapport final, cette équipe a recommandé à l'Institut de :

- a) Renforcer les institutions africaines effectuant des recherches sur la parité hommes-femmes;
- b) Mettre l'accent sur les études débouchant sur des mesures concrètes et intégrant une perspective sexospécifique;
- c) S'assurer que les politiques fondées sur ces recherches visent bien la parité entre les sexes;
- d) Faire en sorte que les spécialistes sensibilisés au problème de la parité des sexes soient associés aux travaux de l'Institut.

32. Dans un projet intitulé «Mouvements de capitaux à court terme et crise de la balance des paiements», l'Institut mondial de recherche sur l'économie du développement (UNU/WIDER) a analysé la question délicate de la réglementation des flux de capitaux à court terme. Ces flux peuvent déstabiliser l'économie d'un pays en entraînant des fluctuations des taux de change et des taux d'intérêt. Les crises mexicaine et thaïlandaise illustrent bien ce phénomène.

33. L'UNU/WIDER a publié un ouvrage sur ces recherches, intitulé *Short-Term Capital Flows and Balance of Payments Crises* (Mouvements de capitaux à court terme et crises de la balance des paiements). Le chapitre consacré à la récente crise en Asie du Sud-Est recense les erreurs commises lors du processus de libéralisation financière qui ont conduit à la crise, et analyse l'effet de contagion qui a gagné les autres pays. Il propose également aux pays des mesures à prendre pour limiter les répercussions de la mondialisation financière. Plusieurs des études figurant dans cet ouvrage ont été publiées dans la série *Research for Action* de l'UNU/WIDER. Ce projet a rassemblé des spécialistes de la Banque mondiale, du Fonds monétaire international ainsi que des banques centrales et des universités de plusieurs pays.

34. En octobre 1996, l'Institut des hautes études (UNU/IAS) a réuni des spécialistes de l'aménagement urbain et des universitaires de pays d'Asie afin de trouver des solutions aux problèmes urgents auxquels doivent faire face les villes de la région. En collaboration avec le Programme de gestion des transformations sociales (MOST) de l'UNESCO, des participants venant de 10 villes asiatiques (Bangkok, Bombay (Inde), Jakarta, Hong Kong (Chine), Kanazawa (Japon), Manille, Séoul, Shanghai (Chine), Singapour et Tokyo) ont assisté aux séminaires organisés à Hong Kong et à Tokyo sur la mondialisation et le développement des mégapoles dans la région Asie-Pacifique. Ces séminaires avaient trois objectifs majeurs : a) analyser les répercussions de la mondialisation sur les changements fonctionnels se produisant dans les villes de la région, b) de parvenir à une meilleure gestion des mégapoles et des options politiques, et c) de resserrer les liens existant entre urbanistes et universitaires.

Paix et gouvernance

35. À la fin des années 80 et au début des années 90, la communauté internationale a adopté une approche volontariste à l'égard des crises et des conflits. Cette approche a parfois été fructueuse mais dans la plupart des cas, elle n'a pas produit les résultats escomptés car la communauté internationale ne disposait pas des outils nécessaires pour résoudre les problèmes et, le plus souvent, les grandes puissances n'étaient pas disposées à prendre des engagements fermes. À partir du milieu des années 90, une prudence extrême a dominé la scène politique internationale.

36. Le programme de l'ONU consacré à la paix et à la gouvernance comporte trois volets : étude des événements survenus récemment, analyse théorique des problèmes qui se posent à l'heure actuelle et préparation de l'avenir.

37. En novembre 1996, l'ONU a organisé son deuxième colloque annuel sur le système des Nations Unies au XXI^e siècle, qui a donné aux chercheurs travaillant sur ce projet l'occasion de présenter leurs résultats pour l'année en cours. Vingt-sept chercheurs du monde entier, attachés à des établissements universitaires et à des instituts de recherche nationaux et internationaux, ont fait part de leurs résultats à des tables rondes consacrées aux thèmes suivants : État et souveraineté, citoyenneté mondiale, institutions régionales, forces du marché et organisations internationales. Un colloque similaire axé sur l'environnement a eu lieu en novembre 1997.

38. En juin 1996, l'ONU a tenu à son siège de Tokyo un colloque international sur les femmes et l'intégration, qui avait un double objectif : permettre à des experts d'analyser en profondeur les effets des politiques sociales sur la condition des femmes et faciliter l'échange d'informations entre lesdits experts et le public. Ce colloque de six heures était divisé en cinq parties consacrées aux questions suivantes : les femmes et l'intégration, vers un programme de recherche; la parité des hommes et des femmes en politique; le rôle des hommes et des femmes dans la vie économique; le rôle des hommes et des femmes dans la société; et les femmes et les droits fondamentaux de la personne. C'était l'un des premiers colloques de ce genre à être organisé au Japon, et nombreux sont les journalistes, les représentants de l'ONU, les professeurs d'université et les responsables politiques japonais qui y ont assisté et qui ont participé aux échanges. Les organisateurs espèrent que des colloques de ce genre encourageront un plus grand nombre de personnes à utiliser le réseau mondial que l'ONU a mis en place pour la recherche et la diffusion de l'information sur la parité entre les sexes.

39. L'Initiative internationale de formation des dirigeants (UNU/ILA) a lancé son premier programme en juin 1997. D'une durée de 32 jours, ce programme a permis à 163 futurs responsables venus de 63 pays de se retrouver en Jordanie pour y suivre une formation sur l'art de diriger et les techniques de direction. Les participants ont assisté en moyenne à trois

conférences par jour données par des intervenants de renom. Le programme comprenait également un voyage d'étude de six jours en Israël, en Palestine et en Égypte.

Science et technologie

40. Le développement de la science et de la technologie est vital pour soutenir l'accroissement de la population et celui des activités humaines sur l'ensemble du globe. La science et la technologie détiennent les réponses aux questions qui se posent quant au meilleur rendement de l'activité humaine, dans des conditions plus viables pour l'environnement et plus propices au bonheur. Les travaux de l'ONU dans ce domaine présentent un double aspect : l'étude de la diffusion des innovations technologiques et la recherche fondamentale et appliquée.

41. En octobre 1996, l'ONU/IAS a lancé son projet de langage universel de réseau (UNL). Ce système, conçu comme une extension logicielle utilisable sur Internet, va faciliter les communications entre personnes de langues différentes. Avec son logiciel de conversion et de reconversion, il permet à tout internaute de convertir en langage UNL tout texte écrit en l'une des langues d'un État Membre de l'ONU, ou vice versa.

42. Il faudra 10 ans pour mener à bien ce projet. Durant les trois premières années on s'emploiera à créer des modules de conversion pour les langues suivantes : allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, français, hindi, indonésien, italien, japonais, portugais et russe. Les modules des autres langues seront réalisés au cours des sept années suivantes. L'ONU/IAS est en train de créer le prototype du logiciel, et les instituts internationaux de recherche et leurs partenaires industriels mettront au point les modules correspondant à leur propre langue.

43. L'Institut international pour la technologie des logiciels (ONU/IIST) propose tous les ans de nombreuses formations. Ainsi, en 1996, un stage a été proposé en Argentine sur les méthodes formelles de conception de logiciels. Les participants, venus de pays d'Amérique latine, ont appris à mettre au point des méthodes mathématiques et à les appliquer à la conception de logiciels.

44. Ce stage comprenait deux parties. La première était consacrée à la méthode RAISE (Rigorous Approaches to Industrial Software Development), qui permet d'appliquer des techniques mathématiques à la mise au point de logiciels complexes. La seconde avait trait à la méthode des calculs de durée, qui permet de faire fonctionner en temps réel des systèmes dynamiques tels que ceux utilisés pour les passages à niveau ou les systèmes de surveillance du niveau de l'eau. C'est un domaine où l'ONU/IIST s'est taillé une réputation de pionnier.

45. Ce stage a été préparé en 1992 par un des maîtres de recherche de l'ONU/IIST et a depuis été administré dans plus de 14 pays. Il a pour objectif de faire progresser la connaissance des logiciels complexes dans les pays en développement, afin que ceux-ci n' soient pas réduits à compter sur les innovations venues des pays industrialisés.

Diffusion des résultats de la recherche

46. Les activités de diffusion de l'Université visent à faire connaître les résultats des recherches de l'ONU aux universitaires et aux responsables politiques. Elles servent aussi à faire connaître l'ONU dans le monde et à assurer la promotion de ses travaux. Elles consistent à organiser des conférences, à lancer de nouvelles publications et à assurer la diffusion électronique de l'information.

47. Durant l'exercice considéré, les Presses de l'ONU ont vendu 23 000 ouvrages représentant un chiffre d'affaires de près de 400 000 dollars des États-Unis. Elles ont également fait don de près de 2 000 exemplaires de divers ouvrages à des bibliothèques et à d'autres institutions, dans des pays en développement.

48. Les Presses de l'UNU ont publié huit nouveaux titres en 1996 et neuf autres en 1997. En outre, 12 manuscrits sont en préparation d'impression et paraîtront en 1998. Les Presses de l'UNU ont également publié neuf travaux universitaires de moindre importance – conférences, rapports –, ainsi qu'un nouveau catalogue de l'ensemble de ses publications universitaires.

49. Afin de mieux assurer la diffusion des résultats des recherches de l'UNU dans les pays en développement, les Presses de l'UNU ont poussé des maisons d'édition de pays en développement à rééditer leurs ouvrages. En 1997, trois rééditions meilleur marché d'ouvrages précédemment publiés par des Presses de l'UNU sont parues à l'intention des pays d'Asie du Sud et des pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est : *Emerging World Cities in Pacific Asia*, *Women and Kinship* et *Nepal: A Himalayan Kingdom in Transition*.

50. Les activités de vente et de commercialisation des Presses de l'UNU au cours de la période considérée ont consisté notamment à participer à trois foires internationales du livre : celles de Francfort, de Londres et de Tokyo. La promotion des publications des Presses de l'UNU a également été assurée à des salons du livre, au Danemark, aux États-Unis, au Japon, en Suisse et au Zimbabwe.

51. En 1997, l'UNU s'est associée au projet CD-ROM Humanités. Dans le cadre de ce projet organisé en Belgique, des versions de certains ouvrages sont publiées sur CD-ROM et distribuées soit gratuitement soit à bas prix dans des pays en développement. À l'heure actuelle, toutes les publications de l'UNU sur l'alimentation et la nutrition ont été ainsi éditées, et les versions sur CD-ROM des ouvrages sur le développement durable sont presque achevées. La participation à ce projet présente deux avantages pour l'UNU. Tout d'abord, ses ouvrages seront accessibles à un public plus nombreux sans qu'elle ait à acquitter des frais d'expédition élevés et, deuxièmement, le matériel de haute technicité utilisé pour reproduire les ouvrages lui permet également d'obtenir par lecture optique une version de ses propres publications téléchargeable directement sur son site Internet.

52. L'UNU a également publié plusieurs périodiques au cours de l'exercice considéré :

- *Food and Nutrition Bulletin*;
- *Journal of Food Composition and Analysis*;
- *Global Environmental Change – Human and Policy Dimensions*;
- *Mountain Research and Development*;
- *Global Governance: A Review of Multilateralism and International Organizations*.

Études universitaires supérieures

53. Le programme d'études universitaires supérieures de l'UNU vise trois objectifs : a) renforcer les institutions universitaires des pays en développement, en leur permettant de mener des recherches de qualité et de former de futurs chercheurs; b) atténuer l'isolement intellectuel dont souffrent souvent les chercheurs dans les pays en développement; et c) accroître le rayonnement de l'Université dans le monde.

54. Depuis le lancement de son programme de formation et de bourses en 1976, l'UNU a formé près de 1 600 chargés de recherche. En 1996-1997, 168 boursiers de l'UNU ont achevé leurs recherches, et 200 les ont commencées.

55. Les bourses accordées par l'UNU en 1997 se répartissent comme suit :

- Bourses de recherche en énergie géothermique, à l'Institut national islandais de l'énergie (15);

- Bourses de recherche en systèmes d'énergie renouvelable, à l'Institut indien de technologie (8);
- Bourses de recherche en télédétection, à l'Institut national de recherches spatiales du Brésil (7);
- Bourses de recherche en politique scientifique et technique, à l'Université fédérale de Para, au Brésil (6);
- Bourses de recherche en science et technologie, à l'Université d'État de Campinas, au Brésil (2);
- Bourses de recherche en biotechnologie, dans diverses institutions latino-américaines (18);
- Bourses de recherche en technologies de l'alimentation, à l'Institut national japonais de recherche alimentaire (5);
- Bourse de recherche en technologies de l'alimentation et de la nutrition, au Central Food Technology Research Institute, en Inde (1);
- Bourses de recherche sur la production et l'utilisation des bases de données relatives à la composition des aliments, à l'University of Western Cape, en Afrique du Sud (3);
- Bourses de recherche en nutrition appliquée, à l'Université de Nairobi (3);
- Bourses de recherche en gestion et planification communautaires, au Centre de la nutrition des Philippines (3).

56. L'ONU organise également des stages de courte durée (de une à six semaines) dans différentes régions du monde. La réduction des risques naturels, la biotechnologie, l'informatique, le développement écologiquement rationnel, la diplomatie multilatérale, les négociations concernant l'environnement et les calculs de durée sont autant d'exemples de sujets sur lesquels l'ONU dispense des formations.

57. Pendant l'exercice biennal 1996-1997, des diplômes ont été décernés à 10 chargés de recherche bénéficiant d'une bourse UNU-Kirin à l'issue d'une année passée à l'Institut national japonais de recherche alimentaire. L'objectif principal du programme de formation qu'ils ont suivi est de renforcer les capacités des institutions de recherche alimentaire des pays en développement. Les techniques les plus récentes en science de l'alimentation sont enseignées aux boursiers afin qu'à leur tour ils en fassent part à leurs compatriotes lorsqu'ils sont de retour dans leur pays. La contribution annuelle versée à l'ONU par la Kirin Brewery Company permet tous les ans à cinq chargés de recherche de mener des recherches et de suivre un enseignement en sciences et technologies de l'alimentation à l'Institut national de recherche alimentaire pendant un an, puis de bénéficier d'un appui financier afin de pouvoir poursuivre leurs travaux une fois de retour dans leur pays.

58. En 1996 et 1997, l'ONU a tenu sa série annuelle de séminaires mondiaux dans deux localités japonaises : dans le village de Shonan (préfecture de Kanagawa), en septembre, et à Kobé, en octobre. Ces séminaires ont pour objet de sensibiliser les étudiants japonais aux problèmes internationaux en développant leurs contacts avec le réseau mondial d'experts de l'ONU. Environ 200 étudiants japonais et étrangers ont participé à ces séminaires qui bénéficient de l'appui de la Fondation japonaise pour l'Université des Nations Unies et sont parrainés par plusieurs sociétés.

Chapitre II

Rapport du Comité des commissaires aux comptes

Résumé

Le Comité des commissaires aux comptes a vérifié les opérations de l'Université des Nations Unies (UNU) au siège, à Tokyo. Il a en outre validé les états financiers de l'ONU couvrant l'exercice allant du 1er janvier 1996 au 31 décembre 1997.

Les principales conclusions du Comité ont été les suivantes :

- a) Les charges correspondant aux prestations dues en fin de service n'avaient pas été intégralement prévues ni signalées dans les notes explicatives des états financiers;
- b) Des contributions totalisant 6 040 000 dollars annoncées par deux pays n'avaient toujours pas été versées après plus de 10 ans;
- c) Les contributions annoncées ont marqué une baisse constante, passant de 31 millions de dollars en 1992-1993 à 21 millions de dollars en 1996-1997;
- d) L'Administration n'est pas parvenue à améliorer le taux de représentation des consultants et des experts de pays en développement, conformément aux dispositions de la charte de l'Université;
- e) L'Administration n'est pas parvenue à tirer de l'utilisation des locaux du siège des recettes suffisantes pour couvrir les coûts de l'exploitation et de l'entretien du bâtiment.

Il est principalement recommandé à l'Administration :

- a) De redoubler d'efforts pour accroître les recettes jusqu'au niveau souhaité;
- b) De se doter d'une stratégie et d'un plan d'action assortis de délais en vue d'améliorer le taux de représentation des consultants et des experts des pays en développement, conformément aux dispositions de la charte de l'Université;
- c) De revoir les besoins optimaux en personnel en fonction des activités de l'Université et de s'employer à pourvoir les postes vacants;
- d) De continuer d'étudier les moyens d'accroître les recettes tirées de l'utilisation du bâtiment et de réduire les coûts de son exploitation et de son entretien.

Une liste des principales recommandations du Comité figure au paragraphe 9 du présent rapport.

A. Introduction

1. Conformément à la résolution 74 (I) de l'Assemblée générale en date du 7 décembre 1946, et à l'article IX de la charte de l'Université des Nations Unies, le Comité des commissaires aux comptes a vérifié les comptes de l'Université pour l'exercice allant du 1er janvier 1996 au 31 décembre 1997. Cette vérification a été effectuée conformément à l'article XII du Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies et à l'annexe dudit règlement financier, et conformément aux normes communes de vérification adoptées par le Groupe de vérificateurs externes des comptes de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique. En vertu de ces normes, le Comité planifie et effectue la vérification en vue de s'assurer raisonnablement que les états financiers sont exempts de déclarations erronées.

2. La vérification des comptes devait essentiellement permettre au Comité de juger si les dépenses inscrites dans les états financiers de l'exercice allant du 1er janvier 1996 au 31 décembre 1997 avaient été engagées en vue des objectifs approuvés par l'Assemblée générale; si la classification et l'enregistrement des recettes et des dépenses avaient été faits conformément au Règlement financier et si les états financiers donnaient une image fidèle de la situation financière de l'Université des Nations Unies au 31 décembre 1997. Elle a comporté un examen général des systèmes financiers et des procédés de contrôle interne, ainsi qu'un contrôle par sondage des documents comptables et d'autres pièces justificatives dans la mesure où le Comité les a jugés nécessaires pour se faire une opinion des états financiers. Elle a été effectuée au siège de l'Université à Tokyo.

3. Outre la vérification des comptes et des transactions financières, le Comité a effectué des examens conformément à l'article 12.5 du Règlement financier. Les examens ont porté sur l'efficacité des procédures financières, les procédés de contrôle financier interne, la gestion des ressources humaines, et, d'une manière générale, l'administration et la gestion de l'Université.

4. Le Comité des commissaires aux comptes a maintenu sa pratique habituelle consistant à rendre compte des résultats des contrôles effectués en envoyant à l'Administration des notes de gestion contenant des observations et des recommandations détaillées. Cette pratique a aidé à maintenir un dialogue continu avec l'Administration sur les questions de vérification.

5. Les principales recommandations sont résumées dans le paragraphe 9. Les conclusions du Comité sont présentées de façon détaillée dans les paragraphes 10 à 37.

6. Le présent rapport couvre des questions qui, selon le Comité des commissaires aux comptes, devraient être portées à l'attention de l'Assemblée générale. Les observations du Comité sur toutes les questions qui figurent dans le présent rapport ont été communiquées à l'Administration qui a confirmé les faits sur lesquels les observations et les conclusions du Comité des commissaires aux comptes sont basées et a fourni des explications et des réponses aux questions posées par le Comité. Le rapport est divisé en deux parties couvrant respectivement la vérification des états financiers et les questions de gestion.

1. Recommandations antérieures qui n'ont pas été intégralement appliquées

7. En application du paragraphe 7 de la section A de la résolution 51/225 de l'Assemblée générale, en date du 3 avril 1997, le Comité a repris séparément ci-dessous les recommandations qui n'ont pas été appliquées dans leur intégralité par l'Université. Dans les deux cas, les recommandations avaient été formulées par le Comité dans ses rapports sur l'exercice biennal 1992-1993 et renouvelées en 1994-1995 :

a) L'ONU devrait assurer un taux de représentation équitable aux consultants, aux experts et aux établissements des pays en développement dans les contrats de consultants passés par l'Université;

b) L'ONU devrait tirer de l'utilisation du bâtiment du siège de l'Université des revenus – y compris des contributions spéciales – suffisants pour couvrir les coûts de son entretien et de son exploitation.

8. En application de la résolution 48/216 B de l'Assemblée générale, en date du 23 décembre 1993, le Comité a examiné les mesures prises par l'Administration en vue de donner suite aux recommandations qu'il avait formulées dans son rapport sur l'exercice terminé le 31 décembre 1995. Des détails concernant les mesures prises et les observations du Comité figurent dans l'annexe au présent rapport.

2. Principales recommandations

9. Le Comité recommande à l'Administration :

a) De provisionner intégralement les charges correspondant aux prestations dues en fin de service, aux prestations dues postérieurement au départ à la retraite et aux congés annuels, ou de donner les indications voulues dans les notes explicatives des états financiers (par. 12);

b) De redoubler d'efforts pour accroître les recettes jusqu'au niveau souhaité (par. 19);

c) De se doter d'une stratégie et d'un plan d'action assortis de délais en vue d'améliorer le taux de représentation des consultants et des experts de pays en développement, conformément aux dispositions de la charte de l'Université (par. 26);

d) De déterminer si les travaux prévus par deux contrats de consultants, qui auraient dû être achevés depuis longtemps, sont toujours nécessaires et de prendre éventuellement les mesures qui s'imposent pour recouvrer les avances payées (par. 28);

e) De revoir les besoins optimaux en personnel en fonction des activités de l'Université et de s'employer à pourvoir les postes vacants (par. 30);

f) De continuer d'étudier les moyens d'accroître les recettes tirées de l'utilisation du bâtiment du siège de l'Université et de réduire le coût de son exploitation et de son entretien (par. 36).

B. Questions financières

1. États financiers

Normes comptables du système des Nations Unies

10. Le Comité a vérifié dans quelle mesure les états financiers de l'Université des Nations Unies pour l'exercice biennal 1996-1997 étaient conformes aux normes comptables du système des Nations Unies. Il a pu constater que la présentation des états financiers était généralement conforme aux normes prescrites, sauf qu'aucune provision n'avait été prévue pour les prestations de fin de service.

Prestations en fin de service

11. Le Comité a noté que, pour les prestations de fin de service, les pensions de retraite et les congés annuels, l'ONU n'avait pas intégralement provisionné les montants exigibles ni donné d'éclaircissements dans les notes explicatives des comptes, contrairement aux dispositions des normes comptables du système des Nations Unies. L'Administration a expliqué qu'elle n'engageait des dépenses au titre de ces prestations que dans les cas de cessation de service confirmée.

12. Le Comité recommande à l'Université de provisionner intégralement les charges correspondant à ces éléments de passif dans ses états financiers ou donne les indications voulues dans les notes explicatives des états financiers.

13. L'Administration a fait savoir au Comité qu'elle donnerait les indications nécessaires dans les notes explicatives des états financiers de l'exercice biennal 1998-1999.

Contributions annoncées non versées

14. Le Comité a constaté que, sur des contributions d'un montant total de 10 650 000 dollars annoncées mais non versées par sept pays au 31 décembre 1997, non compris des contributions annoncées pour des exercices à venir, deux contributions annoncées, totalisant 6 040 000 dollars, n'auraient toujours pas été versées après plus de 10 ans. Le premier cas représentait une contribution de 3 millions de dollars annoncée au Fonds de dotation de l'Université, impayée depuis 22 ans, et le second, une contribution de 3 040 000 dollars est impayée depuis 11 ans.

15. L'Administration a fait savoir qu'elle resterait en contact avec les gouvernements concernés en vue du recouvrement des montants non réglés et envisagerait, si nécessaire, de passer lesdits montants par profits et pertes.

16. En outre, elle ferait figurer dans les états financiers de l'exercice biennal 1998-1999 une provision au titre des contributions non réglées depuis longtemps, conformément aux normes comptables du système des Nations Unies.

2. Gestion de la trésorerie

Baisse des contributions

17. Le Comité a analysé les recettes provenant des contributions au cours des quatre derniers exercices biennaux; les résultats sont donnés dans le tableau ci-dessous :

État des contributions de 1990-1991 à 1996-1997

(En millions de dollars des États-Unis)

<i>Exercice biennal</i>	<i>Contributions non acquittées au début de l'exercice biennal</i>	<i>Contributions annoncées pour l'exercice biennal</i>	<i>Contributions recouvrées pendant l'exercice biennal</i>	<i>Contributions recouvrées par rapport au total recouvrable (en %)</i>	<i>Contributions non acquittées à la fin de l'exercice biennal^a</i>
1990-1991	12,96	12,90	14,74	57	11,93
1992-1993	11,93	31,09	26,79	62	16,23
1994-1995	16,23	25,39	27,11	65	14,50
1996-1997	14,50	21,34	25,19	70	10,65

^a Non compris les contributions annoncées pour des exercices à venir non encore acquittées.

18. Tout en constatant avec satisfaction que le taux de recouvrement par rapport au montant total recouvrable a progressé au fil des ans, le Comité note une baisse constante du montant total des contributions annoncées, qui est passé de 31 090 000 dollars en 1992-1993 à 21 340 000 dollars en 1996-1997. Cette situation a amené le Conseil de l'Université à décider de ne pas réinvestir immédiatement le revenu des placements du Fonds de dotation tant en 1994-1995 qu'en 1996-1997. L'Administration a expliqué qu'elle s'employait à améliorer sa capacité de générer des recettes, en renforçant les effectifs de son personnel enseignant et en mettant au point pour la période 1999-2002 un plan stratégique visant aussi bien à garantir la qualité de l'enseignement dispensé par l'UNU qu'à mobiliser des ressources supplémentaires.

19. **Le Comité recommande que l'Administration redouble d'efforts pour accroître les recettes jusqu'au niveau souhaité.**

3. Inscription de pertes de numéraire, d'effets à recevoir et de biens aux comptes des profits et pertes

20. L'Administration a informé le Comité des commissaires aux comptes qu'aucun montant n'avait été inscrit aux comptes des profits et pertes pendant l'exercice biennal.

4. Paiements à titre gracieux

21. L'Administration a fait savoir qu'aucun paiement à titre gracieux n'avait été fait pendant l'exercice biennal 1996-1997.

C. Questions relatives à la gestion

1. Gestion des ressources humaines

Contrats passés avec des consultants et des établissements

22. Dans ses rapports relatifs aux exercices biennaux terminés le 31 décembre 1991, le 31 décembre 1993 et le 31 décembre 1995, le Comité a recommandé à chaque fois de rendre plus représentatif le choix des consultants, experts et établissements retenus au titre de contrats de louage de services, de contrats de prestation de services de personnel et de contrats de prestation de services de consultants institutionnels, afin de réaliser l'objectif établi par la charte de l'Université, à savoir assurer une représentation équitable des chercheurs et des scientifiques des pays en développement. L'Administration a expliqué qu'elle poursuivrait ses efforts pour améliorer le taux de représentation des chercheurs et des établissements des pays en développement.

23. Le Comité a constaté que, si les pays en développement étaient un peu mieux représentés dans les contrats passés avec des établissements, leur taux de représentation étant passé de 31 % lors de l'exercice biennal précédent à 54 % en 1996-1997, aucun progrès n'avait été enregistré dans le cas des contrats de louage de services et des contrats de prestation de services de personnel. Si on considère la situation en avril 1998, la représentation des pays en développement n'était que de 27 % pour les contrats de louage de services et de 29 % pour les contrats de service d'aide aux étudiants, contre 24 % et 34 % respectivement, au cours de l'exercice biennal précédent. Par ailleurs, le Comité a constaté que la majorité des consultants engagés en vertu d'un contrat de louage de services étaient toujours des ressortissants d'un nombre limité de pays : les ressortissants de 3 pays développés sur un total de 33 pays représentaient 46 % des 97 titulaires de contrats de louage de services.

24. De même, le Comité a constaté que sur les 28 chercheurs ayant participé au Colloque sur la paix et la sécurité au XXI^e siècle, 23 venaient de pays développés. Le Comité considère que la participation à ce colloque n'a guère été universelle. L'Administration a reconnu qu'il n'était pas très logique de réunir dans le cadre d'un projet autant de chercheurs venant d'un pays en particulier et si peu venant d'autres régions, surtout des pays en développement.

25. L'Administration a expliqué qu'elle s'employait à équilibrer la représentation aussi bien des régions géographiques que des deux sexes lors du choix des consultants et des participants aux activités de l'Université, en tenant compte de la nature de celles-ci et des ressources disponibles. Cependant, au centre de l'ONU et dans les centres de recherche et de formation qui étaient établis dans les pays industrialisés, il était plus efficace et plus rentable d'engager un consultant ou un établissement local.

26. **Toutefois, le Comité recommande à nouveau que, conformément aux principes de sa charte, l'Université mette au point une stratégie et un plan d'action assortis d'un**

calendrier afin d'améliorer le taux de représentation des consultants et des experts de pays en développement qu'elle engageait en vertu de contrats de louage de services de consultants et d'experts.

Retards pris dans l'exécution de travaux confiés à des consultants

27. Le Comité signale que, dans deux cas, des travaux confiés à des consultants ont pris un retard considérable. Dans le premier cas, un contrat d'une valeur totale de 38 700 dollars avait été signé en février 1991 en vue de l'élaboration d'un ouvrage pour la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement qui devait se tenir en 1992. Alors que cette échéance est passée depuis longtemps, et que le consultant a déjà reçu 15 000 dollars, le Comité a constaté que le travail n'avait toujours pas été achevé. Dans le second cas, un contrat d'une valeur totale de 45 470 dollars avait été signé en novembre 1991, pour un travail qui devait être exécuté pour le 31 décembre 1992. Bien que le consultant ait reçu 10 000 dollars, en avril 1998, le travail n'avait toujours pas été achevé.

28. Le Comité recommande que l'Université détermine si ces travaux qui auraient dû être achevés depuis longtemps sont toujours nécessaires, et prenne éventuellement des mesures pour recouvrer les avances payées.

Personnel

29. Le Comité a constaté que, dans les instituts de l'Université, la proportion de postes vacants par rapport aux postes approuvés pour l'exercice biennal 1996-1997 allait de 17 % pour l'Institut international pour la technologie des logiciels (UNU/IIST) à 61 % pour l'Institut des haute études. La situation financière demeurant précaire, certains des postes avaient été supprimés ou redéfinis pour l'exercice biennal 1998-1999. L'Administration a informé le Comité que trois postes avaient été pourvus et que deux autres devaient l'être plus tard dans l'année.

30. Le Comité recommande que l'Administration revoie les besoins optimaux en personnel en fonction des activités de l'Université et s'emploie à pourvoir les postes vacants, afin de ne pas compromettre la réalisation des objectifs de l'Université.

2. Activités de recherche

31. Le Comité a noté que le Conseil de l'Université, à sa quarante-troisième session tenue en décembre 1996, avait relevé certaines faiblesses liées au fait que les activités de la Division de la recherche embrassaient des domaines trop vastes; en conséquence, ces activités étaient de moins en moins bien ciblées, les critères de sélection des projets n'étaient pas bien définis et les liens entre les travaux de recherche individuels, les bourses d'études et les activités de diffusion n'étaient pas bien placées, dans la mesure où les différents projets étaient menés à bien en vase clos, sans que les chercheurs aient l'impression de participer à l'exécution d'un programme d'ensemble.

32. Le Comité a noté que l'Administration avait pris des mesures pour remédier à ces faiblesses : elle avait réduit le nombre de projets afin de recentrer les activités de recherche, adopté une approche plus systématique de la définition et de la sélection de projets et examiné la faisabilité de la mise en adjudication de projets particuliers de l'UNU, en vue de revitaliser et de développer le réseau actuel de l'Université des Nations Unies. L'Administration a informé le Comité qu'elle prenait plusieurs autres mesures en application de la décision du Conseil.

33. Le Comité suivra l'évolution de la situation dans ce domaine important.

3. Bâtiment du siège de l'Université

34. En novembre 1995, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires avait prié instamment l'Administration de l'Université de prendre les mesures voulues pour que les recettes tirées de l'utilisation du bâtiment du siège de l'ONU couvrent le coût de son entretien et de son exploitation. Or, le Comité des commissaires aux comptes a constaté que les recettes avaient en fait baissé, passant de 2,8 millions de dollars à 2 310 000 dollars au cours de l'exercice précédent, alors que les frais d'entretien du bâtiment avaient atteint 4 130 000 dollars en 1996-1997.

35. L'Administration a expliqué que, sur les 660 mètres carrés du rez-de-chaussée, deux pièces avaient été utilisées pour le projet mené conjointement avec l'Agence japonaise pour l'environnement et qu'en compensation, l'Université recevrait une contribution en 1999. Deux autres locaux avaient été réservés pour une librairie et un restaurant, respectivement, mais l'Université n'avait pas pu trouver de locataires acceptables. La politique adoptée par l'Administration était de ramener le coût net du bâtiment à zéro grâce à une utilisation optimale des locaux et à des recettes supplémentaires provenant de l'occupation ou l'utilisation des installations de conférence par des entités extérieures à l'Université, tout en réduisant les dépenses d'entretien.

36. Le Comité note avec préoccupation que, depuis 1992, date depuis laquelle le bâtiment est occupé, l'Université n'est pas parvenue à en tirer des recettes suffisantes pour couvrir les frais d'entretien. **Le Comité recommande que l'Administration continue d'étudier les moyens d'accroître les recettes tirées de l'utilisation du bâtiment du siège et de réduire le coût de son exploitation et de son entretien.**

4. Cas de fraude ou de fraude présumée

37. L'Administration a informé le Comité qu'aucun cas de fraude ou de fraude présumée n'avait été porté à sa connaissance au cours de l'exercice biennal 1996-1997.

D. Remerciements

38. Le Comité des commissaires aux comptes tient à remercier le recteur, ses collaborateurs et le personnel de l'Université de l'aide et du concours qu'ils lui ont apportés.

Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes de l'Inde
(*Signé*) Vijay Krishna **Shunglu**

Le Vérificateur général des comptes du Ghana
(*Signé*) Osei Tutu **Prempeh**

Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes
du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
(*Signé*) John **Bourn**

Le 15 juillet 1998

Annexe

Suivi des mesures prises pour appliquer les recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1995^a

Recommandations 10 a), b) et c)

1. L'ONU devrait adopter, à son siège et à ses diverses institutions régionales, une méthode plus systématique et transparente de sélection, d'examen et d'approbation des projets. Il faudrait mettre en place un comité consultatif universitaire ayant une base assez large pour aider l'ONU/WIDER à sélectionner et examiner les projets de recherche.
2. Il faudrait assurer un suivi plus attentif du progrès des travaux concernant les projets de recherche, y compris les projets utilisant des contributions à des fins spécifiques, afin d'éviter les retards d'exécution et d'assurer la qualité des résultats finals.
3. Il faudrait mettre en place au siège de l'Université et dans ses instituts des procédures officielles et institutionnelles d'évaluation à mi-parcours et rétrospectives des projets, qui comprendraient des analyses quantitatives du respect des délais, des contrôles budgétaires et de la réalisation des résultats envisagés.

Mesures prises par l'Administration

4. Le siège de l'ONU a élaboré un modèle de présentation des projets à l'intention des services du siège et des centres de recherche et de formation. Les projets examinés lors de la conférence des directeurs des programmes et des centres de recherche et de formation ont été inclus dans ce modèle. On a étudié le processus d'examen et d'approbation des projets de l'Université afin d'adopter des procédures plus transparentes et formelles en la matière. Un cadre type pour l'établissement des rapports annuels des centres de recherche et de formation a été soumis au Conseil à sa quarante-troisième session en décembre 1996. Les observations et commentaires du Conseil ont été pris en compte pour l'élaboration des rapports annuels présentés à sa quarante-quatrième session en décembre 1997.

Observations du Comité

5. Le Comité continuera de suivre les progrès réalisés dans ce domaine lors des prochaines vérifications auxquelles il procédera. L'Administration n'a fourni aucun renseignement concernant la recommandation visant à mettre en place un comité consultatif universitaire ayant une base assez large pour aider l'ONU/WIDER.

Recommandation 10 d)

6. L'Université et ses instituts devraient mettre au point des stratégies à long terme pour offrir une formation appropriée à de jeunes universitaires venant de pays en développement.

^a Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante et unième session, Supplément No 5 (A/51/5), vol. IV, chap. II, par. 10.

Mesures prises par l'Administration

7. Un rapport d'évaluation interne des activités de formation et de bourses de l'Université, portant sur la période allant de 1976 à la fin 1995, a été soumis au Conseil de l'ONU à sa quarante-troisième session, en décembre 1996. On peut considérer qu'il s'agit d'un premier pas vers la définition d'une stratégie à long terme pour les activités de formation de l'Université.

Observations du Comité

8. Le Comité engage l'Administration à tirer parti de la stratégie de l'ONU en matière de renforcement des capacités nouvelles qui est présentée dans le rapport d'évaluation, à élaborer un rapport de stratégie détaillé et à mettre en oeuvre les recommandations qu'il contient dans les meilleurs délais.

Recommandation 10 e)

9. Conformément à la charte de l'Université, des mesures effectives devraient être prises pour attirer un plus grand nombre de chercheurs et de consultants des pays en développement et renverser la tendance actuelle à engager des personnes venant essentiellement de pays développés.

Mesures prises par l'Administration

10. L'Université s'efforce d'assurer une représentation géographique équitable et la parité entre les sexes lorsqu'elle choisit les consultants et les personnes qui participent à ses activités. Au cours de l'exercice biennal 1996-1997, 54 % des contrats de prestation de services de consultants institutionnels ont été conclus avec des établissements situés dans des pays en développement, ce qui représente une augmentation de 31 % par rapport à l'exercice biennal 1994-1995.

Observations du Comité

11. Comme il ressort du présent rapport, si le nombre de contrats de prestation de services de consultants institutionnels conclus avec des établissements de pays en développement a augmenté, le nombre de contrats de louage de services et de contrats de prestation de services de personnel avec des ressortissants de pays en développement est resté faible. Le Comité recommande à nouveau à l'Administration d'adopter une approche pragmatique visant à assurer une participation adéquate de consultants et de chercheurs de pays en développement.

Recommandation 10 f)

12. Il faudrait réviser régulièrement les quantités de publications requises afin d'éviter les accumulations de stocks et les gaspillages. Il faudrait mettre en place des méthodes pour écouler les stocks importants d'anciennes publications, soit en les offrant à prix réduit, soit en les distribuant gratuitement. Il faut faire en sorte que les publications soient opportunes.

Mesures prises par l'Administration

13. À sa quarante-quatrième session, en décembre 1997, le Conseil de l'Université a approuvé le rapport révisé sur l'examen des activités de publication de l'ONU et a recommandé au recteur de créer, en plus du Comité de diffusion, un comité de rédaction qui

veillerait à l'efficacité des services de publication, en ce qui concerne non seulement les grandes orientations mais aussi le contrôle de la qualité. S'agissant des stocks de publications, l'Université a décidé de consacrer une partie de sa page d'accueil sur Internet à la vente promotionnelle de livres (à des prix réduits de 70 à 80 %) et compte, dans le cadre d'un projet d'aide avec une autre institution, faire don de 11 000 ouvrages à des universités et des établissements de recherche en Chine.

Observations du Comité

14. S'il se félicite des mesures prises par l'Université, le Comité lui recommande néanmoins d'adopter une stratégie plus dynamique pour écouler les 91 000 exemplaires qu'elle détient en stocks dans le cadre d'un calendrier précis.

Recommandation 10 g)

15. Il faudrait réexaminer les systèmes et procédures de prévision et de contrôle budgétaires pour assurer que les allocations de crédit et les dépenses réelles soient strictement conformes au budget.

Mesures prises par l'Administration

16. L'Administration s'est employée à renforcer les procédures d'établissement du budget, en particulier pour le budget-programme de l'exercice biennal 1998-1999.

Observations du Comité

17. Le Comité étudiera l'efficacité des mesures prises par l'Administration.

Recommandation 10 h)

18. Il faudrait préparer à l'avance les plans annuels d'achats afin d'obtenir des offres compétitives pour les achats de biens et de services. Il faudrait s'assurer de la compétitivité des contrats d'imprimerie avant de les conclure.

Mesures prises par l'Administration

19. L'Administration s'est employée à obtenir des offres compétitives pour les achats de biens et de services. Dans une optique de compétitivité, l'Université recherche actuellement des imprimeries situées dans la région.

Observations du Comité

20. Le Comité espère que les mesures prises par l'Administration seront systématisées.

Chapitre III

Opinion des commissaires aux comptes

Nous avons examiné les états financiers ci-joints, numérotés de I à IV, ainsi que les notes explicatives correspondantes de l'Université des Nations Unies pour l'exercice terminé le 31 décembre 1997. Ces états financiers ont été élaborés sous la responsabilité du recteur. Notre tâche consiste à donner notre avis au sujet de ces états au vu de l'examen réalisé.

Nous avons effectué notre examen conformément aux normes communes de vérification du Groupe mixte de vérificateurs externes de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique qui nous imposent de préparer et de réaliser notre examen de façon à être raisonnablement sûrs que les états financiers ne comportent aucune erreur matérielle. Dans le cadre de notre examen, nous avons procédé à des vérifications par sondage, conformément à ce que nous avons jugé nécessaire en l'occurrence, des pièces justificatives des écritures figurant dans les états financiers. Notre examen a également consisté à évaluer les principes comptables appliqués et les principales estimations faites par le recteur, ainsi qu'à évaluer la présentation en général des états financiers. Nous estimons que l'examen réalisé nous permet raisonnablement de formuler un avis.

À notre avis, les états financiers représentent bien, à tous égards, la situation financière de l'ONU au 31 décembre 1997 et les résultats des opérations et des mouvements de trésorerie comptabilisés pour l'exercice terminé à cette date, et ont été présentés selon les principes comptables de l'Université décrits à la note 2 des états financiers, qui ont été appliqués de la même manière que pour l'exercice précédent.

De plus, à notre avis, les opérations de l'ONU que nous avons vérifiées par sondage dans le cadre de notre examen, ont été, à tous égards, conformes au Règlement financier et aux autorisations de l'organe délibérant.

Conformément à l'article XII du Règlement financier, nous avons également établi un rapport détaillé sur notre vérification des états financiers de l'Université des Nations Unies.

Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes de l'Inde
(*Signé*) Vijay Krishna **Shunglu**

Le Vérificateur général des comptes du Ghana
(*Signé*) Osei Tutu **Prempeh**

Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes
du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
(*Signé*) John **Bourn**

Le 15 juillet 1998

Chapitre IV

Certification des états financiers

Le 8 juillet 1998

Je certifie que les états financiers I, II, III et IV de l'Université des Nations Unies joints en annexe sont corrects.

Le Secrétaire général adjoint et Contrôleur
(*Signé*) Jay **Karia**
pour Jean-Pierre **Halbwachs**

Chapitre V

**États financiers de l'exercice biennal 1996-1997, terminé
le 31 décembre 1997**

État I

Recettes et dépenses et évolution des réserves et du solde des fonds de l'exercice biennal 1996-1997, terminé le 31 décembre 1997

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Siège UNU Fonds de fonctionnement</i>	<i>WIDER Fonds de fonctionnement</i>	<i>INTECH Fonds de fonctionnement</i>	<i>IIST Fonds de fonctionnement</i>	<i>INRA Fonds de fonctionnement</i>	<i>BIOLAC Fonds de fonctionnement</i>	<i>IAS Fonds de fonctionnement</i>
Recettes							
Contributions volontaires	15 805 ^a	383	3 233	22	–	23	10 712
Intérêts créditeurs	975	166	104	–	–	–	–
Autre recettes							
Recettes et redevances sur les ventes de publications	465	31	2	–	–	–	–
Recettes accessoires	90	13	24	4	10	0	4
Total, recettes	17 335	593	3 363	26	10	23	10 716
Dépenses							
Traitements et autres dépenses de personnel	15 031	2 577	2 641	2 223	551	–	2 405
Frais de voyage	1 171	116	103	258	100	–	204
Services contractuels	1 005	204	112	132	28	9	120
Dépenses de fonctionnement	2 502	586	774	184	48	–	772
Acquisitions	715	207	243	359	81	–	418
Bâtiment du siège de l'UNU	4 129						
Réseaux (recherche/formation) et diffusion	9 496	2 137	1 970	1 038	296	777	6 270
Total, dépenses	34 049	5 827	5 843	4 194	1 104	786	10 189
Excédent des recettes sur les dépenses (ou déficit)	(16 714)	(5 234)	(2 480)	(4 168)	(1 094)	(763)	527
Excédent net des recettes sur les dépenses (ou déficit net)	(16 714)	(5 234)	(2 480)	(4 168)	(1 094)	(763)	527
Économies réalisées au titre d'engagements d'exercices antérieurs ou annulation de tels engagements							
	997	459	103	138	111	71	145
Montants virés d'autres (à d'autres) fonds	18 609	5 157	2 271	4 561	597	288	–
Autres ajustements aux réserves et au solde des fonds	56	–	–	–	–	–	–
Réserves et solde des fonds en début d'exercice	16 879	4 331	2 064	619	3 578	406	1 594
Réserves et solde des fonds en fin d'exercice	19 827	4 713	1 958	1 150	3 192	2	2 266

	<i>Total, Fonds de fonctionnement</i>		<i>Total, Fonds de dotation</i>		<i>Total général</i>	
	<i>1997</i>	<i>1995</i>	<i>1997</i>	<i>1995</i>	<i>1997</i>	<i>1995</i>
Recettes						
Contributions volontaires	30 178 ^a	23 673	411	10 422	30 589^b	34 095
Intérêts créditeurs	1 245	1 232	31 483	31 876	32 728	33 108
Autres recettes						
Recettes et redevances sur les ventes de publications	498	518	–	–	498	518
Recettes accessoires	145	1 702	20 868 ^c	26 763	21 013	28 465
Total, recettes	32 066	27 125	52 762	69 061	84 828	96 186
Dépenses						
Traitements et autres dépenses de personnel	25 428	26 939	–	–	25 428	26 939
Frais de voyage	1 952	1 922	–	–	1 952	1 922
Services contractuels	1 610	1 697	–	–	1 610	1 697
Dépenses de fonctionnement	4 866 ^d	2 627	25 840 ^e	–	30 706	2 627
Acquisitions	2 023	1 548	–	–	2 023	1 548
Bâtiment du siège de l'ONU	4 129	4 792	–	–	4 129	4 792
Réseaux (recherche/formation) et diffusion	21 984	17 080	–	–	21 984	17 080
Total, dépenses	61 992	56 605	25 840	–	87 832	56 605
Excédent des recettes sur les dépenses (ou déficit)	(29 926)	(29 480)	26 922	69 061	(3 004)	39 581
Excédent net des recettes sur les dépenses (ou déficit net)	(29 926)	(29 480)	26 922	69 061	(3 004)	39 581
Économies réalisées au titre d'engagements d'exercices antérieurs ou annulation de tels engagements						
	2 024	1 873	–	–	2 024	1 873
Montants virés d'autres (à d'autres) fonds	31 483	31 876	(31 483)	(31 876)	–	–
Autres ajustements aux réserves et au solde de fonds	56	(3 081)	–	3 081	56	–
Réserves et solde des fonds en début d'exercice	29 471	28 283	283 031	242 765	312 502	271 048
Réserves et solde des fonds en fin d'exercice	33 108	29 471	278 470	283 031	311 578	312 502

^a Dont des contributions de 2 315 778 dollars pour le bâtiment du siège de l'ONU.

^b Représente des contributions volontaires d'un montant de 21 654 348 dollars reçues de gouvernements et d'autres contributions volontaires d'un montant de 8 934 787 dollars.

^c Représente des gains provenant de la vente de titres.

^d Dont des pertes de change d'un montant de 2 196 585 dollars.

^e Représente des pertes de change.

État II

Actif, passif, réserves et solde des fonds au 31 décembre 1997

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Siège UNU Fonds de fonctionnement</i>	<i>WIDER Fonds de fonctionnement</i>	<i>INTECH Fonds de fonctionnement</i>	<i>IIST Fonds de fonctionnement</i>	<i>INRA Fonds de fonctionnement</i>	<i>BIOLAC Fonds de fonctionnement</i>	<i>IAS Fonds de fonctionnement</i>
Actif							
Encaisse et dépôts à terme	25 214	2 062	2 437	664	–	–	–
Placements							
Contributions volontaires à recevoir de gouvernements	–	–	–	–	3 044	–	–
Soldes débiteurs des comptes interfonds	–	4 175	798	1 099	840	364	–
Autres comptes débiteurs	2 481	40	22	32	9	–	3 359
Autres éléments d'actif	217	9	–	12	–	–	–
Total de l'actif	27 912	6 286	3 257	1 807	3 893	364	3 359
Passif							
Engagements non réglés	2 926	1 018	949	229	193	67	1 092
Soldes créditeurs des comptes interfonds	371	–	–	–	–	–	–
Autres comptes créditeurs	4 788	555	350	428	508	295	1
Autres éléments de passif	–	–	–	–	–	–	–
Total du passif	8 085	1 573	1 299	657	701	362	1 093
Réserves et solde des fonds							
Principal	–	–	–	–	–	–	–
Excédent autorisé	716	851	317	–	–	–	–
Excédent (déficit) cumulatif	15 806	3 772	1 502	1 148	3 036	(16)	1 734
Soldes concernant des projets financés par des donateurs	3 305	90	139	2	156	18	532
Total des réserves et du solde des fonds	19 827	4 713	1 958	1 150	3 192	2	2 266
Total du passif, des réserves et du solde des fonds	27 912	6 286	3 257	1 807	3 893	364	3 359

	<i>Total, Fonds de fonctionnement</i>		<i>Total, Fonds de dotation</i>		<i>Total général</i>	
	<i>1997</i>	<i>1995</i>	<i>1997</i>	<i>1995</i>	<i>1997</i>	<i>1995</i>
Actif						
Encaisse et dépôts à terme	30 377 ^a	20 566	36 107 ^b	45 818	66 484	66 384
Placements	–	–	234 747 ^c	233 128	234 747	233 128
Contributions volontaires à recevoir de gouvernements	3 044	3 094	7 860	11 809	10 904	14 903
Soldes débiteurs des comptes interfonds	7 276	12 004	563	–	– ^d	–
Autres comptes débiteurs	5 943	4 447	6 911	4 630	12 854	9 077
Autres éléments d'actif	238	273	–	–	238	273
Total de l'actif	46 878	40 384	286 188	295 385	325 227^d	323 765
Passif						
Engagements non réglés	6 474	5 759	–	–	6 474	5 759
Soldes créditeurs des comptes interfonds	371	50	7 468	11 954	– ^d	–
Autres comptes créditeurs	6 925	5 104	–	–	6 925	5 104
Autres éléments de passif	–	–	250	400	250	400
Total du passif	13 770	10 913	7 718	12 354	13 649^d	11 263
Réserves et solde des fonds						
Principal	–	–	278 470	283 031	278 470	283 031
Excédent autorisé	1 884	1 884	–	–	1 884	1 884
Excédent (déficit) cumulatif	26 982	23 110	–	–	26 982	23 110
Soldes concernant des projets financés par des donateurs	4 240	4 477	–	–	4 240	4 477
Total des réserves et du solde des fonds	33 108	29 471	278 470	283 031	311 578	312 502
Total du passif, des réserves et du solde des fonds	46 878	40 384	286 188	295 385	325 227	323 765

^a Y compris des dépôts bancaires rémunérés dont le montant s'élève à 28 971 387 dollars.

^b Représente des placements en espèces et des dépôts bancaires gérés par le Service de gestion des placements de l'ONU (dépôts bancaires rémunérés dont le montant s'élève à 36 107 254 dollars).

^c Placements (obligations et actions) gérés par le Service de gestion des placements de l'ONU.

^d Net, déduction faite du solde des comptes interfonds.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Tableau 2.1

État des contributions volontaires de gouvernements au 31 décembre 1997

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Fonds de fonctionnement</i>	<i>Contributions annoncées non versées au 1er janvier 1996</i>	<i>Plus : contributions annoncées pour 1996 -1997 et ajustements</i>	<i>Plus : contributions annoncées pour des années ultérieures</i>	<i>Moins : montants recouvrés en 1996 et 1997</i>	<i>Plus : gain (perte) de change</i>	<i>Contributions annoncées non versées au 31 décembre 1997</i>
Siège de l'UNU						
Barbade	–	2	–	2	–	–
Canada	–	854	–	852	(2)	–
Espagne	–	79	–	79	–	–
Grèce	–	84	–	84	–	–
Islande	–	46	–	46	–	–
Japon	–	9 346	–	9 346	–	–
Jordanie	–	500	–	500	–	–
Norvège	–	50	–	50	–	–
Pays-Bas	–	13	–	13	–	–
Total partiel	–	10 974	–	10 972	(2)	–
WIDER						
Finlande	–	172	–	172	–	–
Suède	–	136	–	136	–	–
Total partiel	–	308	–	308	–	–
INTECH						
Pays-Bas	–	2 283	–	2 283	–	–
Total partiel	–	2 283	–	2 283	–	–
IIST						
Canada	–	14	–	14	–	–
Total partiel	–	14	–	14	–	–
INRA						
France	3 044	–	–	–	–	3 044
Nigéria	50	–	–	53	3	–
Total partiel	3 094	–	–	53	3	3 044
BIOLAC						
Canada	–	23	–	23	–	–
Total partiel	–	23	–	23	–	–
IAS						
Finlande	–	21	–	21	–	–
Japon	–	7 618	–	7 618	–	–
Total partiel	–	7 639	–	7 639	–	–
Total	3 094	21 241	–	21 292	1	3 044
Fonds de dotation						
	<i>Contributions annoncées non versées au 1er janvier 1996</i>	<i>Plus : contributions annoncées pour 1996 -1997 et ajustements</i>	<i>Plus : contributions annoncées pour des années ultérieures</i>	<i>Moins : montants recouvrés en 1996 et 1997</i>	<i>Plus : gain (perte) de change</i>	<i>Contributions annoncées non versées au 31 décembre 1997</i>

<i>Fonds de dotation</i>	<i>Contributions annoncées non versées au 1er janvier 1996</i>	<i>Plus : contributions annoncées pour 1996 -1997 et ajustements</i>	<i>Plus : contributions annoncées pour des années ultérieures</i>	<i>Moins : montants recouvrés en 1996 et 1997</i>	<i>Plus : gain(perte) de change</i>	<i>Contributions annoncées non versées au 31 décembre 1997</i>
Autriche	–	261	–	261	–	–
Chine	500	–	–	500	–	–
Ghana	3 750	–	–	–	–	3 750
Inde	–	150	250	75	–	325
Macao	3 377	–	–	3 374	–	3
République-Unie de Tanzanie	20	–	–	–	–	20
Venezuela	3 003	–	–	–	–	3 003
Zambie	759	–	–	–	–	759
Total	11 409	411	250	4 210	–	7 860
Total général	14 503^a	21 652	250	25 502	1	10 904

^a Montant des contributions annoncées non versées au 31 décembre 1995 (14 903 423 dollars). Déduction faite des contributions annoncées pour des années ultérieures (400 000 dollars).

État III

État des flux de trésorerie de l'exercice biennal 1996-1997, terminé le 31 décembre 1997^a

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Siège UNU Fonds de fonctionnement</i>	<i>WIDER Fonds de fonctionnement</i>	<i>INTECH Fonds de fonctionnement</i>	<i>IIST Fonds de fonctionnement</i>	<i>INRA Fonds de fonctionnement</i>	<i>BIOLAC Fonds de fonctionnement</i>	<i>IAS Fonds de fonctionnement</i>
Flux de trésorerie provenant du fonctionnement							
Excédent net des recettes sur les dépenses (ou déficit net) (état I)	1 951	(77)	(209)	393	(497)	(475)	527
(Augmentation)/diminution des contributions à recevoir	–	–	–	–	50	–	–
(Augmentation)/diminution des autres sommes à recevoir	(333)	21	35	(32)	182	–	(1 369)
(Augmentation)/diminution des autres éléments d'actif	32	(2)	4	1	–	–	–
Augmentation/(diminution) des engagements non réglés	(388)	(247)	692	(31)	26	(33)	696
Augmentation/(diminution) des sommes à payer	1 518	178	350	(209)	508	(525)	1
Augmentation/(diminution) des autres éléments de passif	–	–	–	–	–	–	–
À déduire : Intérêts créditeurs	(975)	(166)	(104)	–	–	–	–
Encaisse nette provenant du fonctionnement	1 805	(293)	768	122	269	(1 033)	(145)
Flux de trésorerie provenant des activités de placement et de financement							
(Augmentation)/diminution des placements	–	–	–	–	–	–	–
(Augmentation)/diminution des soldes débiteurs des comptes interfonds	6 541	(1 661)	(798)	64	(380)	962	–
Augmentation/(diminution) des soldes créditeurs des comptes interfonds	371	–	(50)	–	–	–	–
À ajouter : Intérêts créditeurs	975	166	104	–	–	–	–
Encaisse nette provenant des activités de placement et de financement	7 887	(1 495)	(744)	64	(380)	962	–
Flux de trésorerie provenant d'autres sources							
Économies réalisées au titre d'engagements d'exercices antérieurs ou annulation de tels engagements	997	459	103	138	111	71	145
Montants virés à d'autres (d'autres) fonds	–	–	–	–	–	–	–

	Siège UNU Fonds de fonctionnement	WIDER Fonds de fonctionnement	INTECH Fonds de fonctionnement	IIST Fonds de fonctionnement	INRA Fonds de fonctionnement	BIOLAC Fonds de fonctionnement	IAS Fonds de fonctionnement
Autres ajustements aux réserves et au solde de fonds	-	-	-	-	-	-	-
Encaisse nette provenant d'autres sources	997	459	103	138	111	71	145
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse et des dépôts à terme	10 689	(1 329)	127	324	-	-	-
Encaisse et dépôts à terme en début d'exercice	14 525	3 391	2 310	340	-	-	-
Encaisse et dépôts à terme en fin d'exercice	25 214	2 062	2 437	664	-	-	-

	<i>Total, Fonds de fonctionnement</i>		<i>Total, Fonds de dotation</i>		<i>Total général</i>	
	<i>1997</i>	<i>1995</i>	<i>1997</i>	<i>1995</i>	<i>1997</i>	<i>1995</i>
Flux de trésorerie provenant du fonctionnement						
Excédent net (déficit net) des recettes sur les dépenses (état I)	1 613	2 396	(4 561)	37 185	(2 948)	39 581
(Augmentation)/diminution des contributions à recevoir	50	106	3 949	11 773	3 999	11 879
(Augmentation)/diminution des autres sommes à recevoir	(1 496)	(1 886)	(2 281)	1 406	(3 777)	(480)
(Augmentation)/diminution des autres éléments d'actif	35	20	–	–	35	20
Augmentation/(diminution) des engagements non réglés	715	1 157	–	–	715	1 157
Augmentation/(diminution) des sommes à payer	1 821	3 300	–	–	1 821	3 300
Augmentation/(diminution) des autres éléments du passif	–	–	(150)	(10 150)	(150)	(10 150)
À déduire : Intérêts créditeurs	(1 245)	(1 232)	(31 483)	(31 876)	(32 728)	(33 108)
Encaisse nette provenant du fonctionnement	1 493	3 861	(34 526)	8 338	(33 033)	12 199
Flux de trésorerie provenant des activités de placement et de financement						
(Augmentation)/diminution des placements	–	–	44 199	(2 784)	44 199	(2 784)
(Augmentation)/diminution des soldes débiteurs des comptes interfonds	4 728	(4 375)	(563)	24	4 165	(4 351)
Augmentation/(diminution) des soldes créditeurs des comptes interfonds	321	(932)	(4 486)	5 283	(4 165)	4 351
À ajouter : Intérêts créditeurs	1 245	1 232	31 483	31 876	32 728	33 108
Encaisse nette provenant des activités de placement et de financement	6 294	(4 075)	70 633	34 399	76 927	30 324
Flux de trésorerie provenant d'autres sources						
Économies réalisées au titre d'engagements d'exercices antérieurs ou annulation de tels engagements	2 024	1 873	–	–	2 024	1 873
Montants virés à d'autres (d'autres) fonds	–	–	–	–	–	–
Autres ajustements aux réserves et au solde des fonds	–	(3 081)	–	3 081	–	–
Encaisse nette provenant d'autres sources	2 024	(1 208)	–	3 081	2 024	1 873
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse et des dépôts à terme	9 811	(1 422)	36 107	45 818	45 918	44 396
Encaisse et dépôts à terme en début d'exercice	20 566	21 988	–	–	20 566	21 988
Encaisse et dépôts à terme en fin d'exercice	30 377	20 566	36 107	45 818	66 484	66 384

^a Voir notes 2, 3 et 4.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État IV

Crédits ouverts pour l'exercice biennal 1996-1997, terminé le 31 décembre 1997

(En milliers de dollars des États-Unis)

Chapitre	Crédits ouverts	Dépenses			Total	Solde
		Décaissements	Engagements non réglés			
Siège de l'UNU						
Dépenses de personnel	21 840	14 394	637	15 031	6 809	
Frais généraux	4 330	4 935 ^a	458	5 393	(1 063)	
Recherche, réseaux de formation et diffusion	14 592	7 917	1 579	9 496	5 096	
Bâtiment du siège de l'Université	6 000	3 876	253	4 129	1 871	
Total partiel	46 762	31 122	2 927	34 049	12 713	
UNU/WIDER						
Dépenses de personnel	2 728	2 452	125	2 577	151	
Frais généraux	943	1 060 ^b	53	1 113	(170)	
Recherche, réseaux de formation et diffusion	2 411	1 296	841	2 137	274	
Total partiel	6 082	4 808	1 019	5 827	255	
UNU/INTECH						
Dépenses de personnel	2 820	2 632	9	2 641	179	
Frais généraux	797	914 ^c	318	1 232	(435)	
Recherche, réseaux de formation et diffusion	2 079	1 348	622	1 970	109	
Total partiel	5 696	4 894	949	5 843	(147)	
UNU/IIST						
Dépenses de personnel	1 887	2 222	1	2 223	(336)	
Frais généraux	835	929 ^d	4	933	(98)	
Recherche, réseaux de formation et diffusion	1 632	814	224	1 038	594	
Total partiel	4 354	3 965	229	4 194	160	
UNU/INRA						
Dépenses de personnel	437	509	42	551	(114)	
Frais généraux	177	205	52	257	(80)	
Recherche, réseaux de formation et diffusion	329	197	99	296	33	
Total partiel	943	911	193	1 104	(161)	
UNU/BIOLAC						
Dépenses de personnel	–	–	–	–	–	
Frais généraux	33	9	–	9	24	

<i>Chapitre</i>	<i>Crédits ouverts</i>	<i>Dépenses</i>			<i>Solde</i>
		<i>Décaissements</i>	<i>Engagements non réglés</i>	<i>Total</i>	
Recherche, réseaux de formation et diffusion	1 079	710	67	777	302
Total partiel	1 112	719	67	786	326
UNU/IAS					
Dépenses de personnel	4 934	2 285	120	2 405	2 529
Frais généraux	1 581	1 440	74	1 514	67
Recherche, réseaux de formation et diffusion	6 495	5 372	898	6 270	225
Total partiel	13 010	9 097	1 092	10 189	2 821
Total général	77 959	55 516	6 476	61 992	15 967

^a Sont des pertes de change d'un montant de 1 549 953 dollars.

^b Sont des pertes de change d'un montant de 306 721 dollars.

^c Sont des pertes de change d'un montant de 323 426 dollars.

^d Sont des pertes de change d'un montant de 16 483 dollars.

Notes relatives aux états financiers

Note 1. L'Université des Nations Unies (UNU) et ses activités

a) L'Assemblée générale des Nations Unies a adopté la charte de l'Université des Nations Unies (UNU) par sa résolution 3081 (XXVIII) du 6 décembre 1973.

b) L'UNU, établissement international non classique d'enseignement, a pour mission d'effectuer des travaux d'érudition de la plus haute qualité pour aider à résoudre les problèmes les plus urgents qui se posent dans le monde en termes de survie, de développement et de bien-être de l'humanité. C'est pourquoi l'UNU consacre ses recherches, son enseignement universitaire supérieur et ses activités de diffusion de connaissances aux problèmes les plus cruciaux qui intéressent les Nations Unies, en particulier ceux qui affectent les pays en développement.

c) L'UNU s'efforce de faire en sorte que ses travaux atteignent deux objectifs essentiels : consolider les capacités des établissements d'enseignement supérieur des pays en développement pour leur permettre de réaliser des activités de recherche et de formation de très haute qualité, et apporter des contributions érudites et pertinentes à l'élaboration des politiques des Nations Unies.

d) L'Université cherche à contribuer aux travaux des Nations Unies en servant de réservoir d'idées et de catalyseur de recherche et de formation avancée sur toutes les questions intéressant l'élaboration de politiques. Elle diffuse les connaissances auxquelles aboutissent ses travaux ou que ceux-ci ont éclairés le plus largement possible dans tous les médias modernes.

e) L'Université s'efforce aussi de consolider les capacités des institutions des pays en développement en comblant le fossé qui sépare ces institutions de celles des pays industrialisés et en favorisant des échanges entre les universitaires des pays en développement au moyen de réseaux. Elle cible particulièrement les institutions où il est possible de mettre en valeur des ressources humaines et financières supplémentaires et de favoriser l'effet cumulatif de ses initiatives de renforcement des capacités. En matière de création d'institutions, l'UNU a pour objectif de créer de nouveaux centres d'excellence dans les domaines présentant de l'importance pour les programmes nationaux de développement.

f) Dans le cadre de sa troisième perspective à moyen terme, les travaux universitaires de l'UNU s'inscrivent dans quatre domaines de programme :

- i) Valeurs humaines universelles et responsabilités à l'échelle mondiale;
- ii) Nouvelles orientations de l'économie mondiale;
- iii) Systèmes mondiaux d'entretien de la vie;
- iv) Progrès scientifiques et techniques.

g) Pour réaliser ces objectifs, le siège de l'UNU, sis à Tokyo, planifie, coordonne et finance des travaux universitaires effectués par la Division des études et par les sept centres et programmes suivants de recherche et de formation :

- i) Institut mondial de recherche sur l'économie du développement (UNU/WIDER), Helsinki;
- ii) Institut pour les technologies nouvelles (UNU/INTECH), Maastricht (Pays-Bas);
- iii) Institut international pour la technologie des logiciels (UNU/IIST), Macao;
- iv) Institut des ressources naturelles en Afrique (UNU/INRA), Accra;

- v) Programme «Biotechnologie en Amérique latine et dans les Caraïbes» (UNU/BIOLAC), Caracas;
- vi) Institut des hautes études (UNU/IAS), Tokyo;
- vii) Académie internationale de personnalités dirigeantes (UNU/ILA), Amman; et
- viii) Réseau international pour l'eau, l'environnement et la santé (UNU/INWEH).

Note 2. Résumé des principales conventions comptables

On trouvera exposées ci-après les principales conventions comptables appliquées par l'Université des Nations Unies :

a) Les comptes de l'Université des Nations Unies sont tenus conformément aux articles pertinents du Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies, adopté par l'Assemblée générale, aux règles de gestion financière formulées par le Secrétaire général en application dudit règlement, aux instructions administratives émanant du Secrétaire général adjoint à l'administration et à la gestion ou du Contrôleur. Ils tiennent également compte des normes comptables communes à tous les organismes des Nations Unies, telles qu'adoptées par le Comité administratif de coordination et dont l'Assemblée générale a pris note dans sa résolution 48/216 C. L'Université applique la norme comptable internationale 1 relative à la publication des conventions comptables, telle que modifiée et adoptée par le Comité consultatif pour les questions administratives à sa cinquante-quatrième session, à savoir :

- i) Les principales conventions comptables sont les suivantes : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes et rattachement à l'exercice. Lorsque ces conventions sont appliquées dans les états financiers, ils n'est pas nécessaire de les énoncer. Lorsqu'elles ne sont pas appliquées, il faut l'indiquer et en donner les raisons;
- ii) Les principes de la prudence, de la primauté de la réalité sur l'apparence et de l'importance relative des renseignements déterminent le choix et l'application des conventions comptables;
- iii) Les états financiers comprennent un exposé clair et concis de toutes les principales conventions comptables qui ont été appliquées;
- iv) L'indication des principales conventions comptables fait partie intégrante des états financiers. Les conventions comptables sont normalement indiquées en un seul endroit;
- v) Les états financiers indiquent les chiffres correspondants pour l'exercice précédent;
- vi) Tout changement de convention comptable qui a un effet important sur l'exercice considéré ou peut avoir un effet important sur des exercices ultérieurs doit être indiqué et dûment motivé. L'effet de la modification doit, s'il est important, être indiqué et quantifié;

b) Les comptes de l'Université des Nations Unies sont tenus selon le principe de la comptabilité par fonds. Des fonds distincts peuvent être établis, à des fins générales ou à des fins spéciales, par l'Assemblée générale ou le Secrétaire général. Chaque fonds est considéré comme une entité financière comptable distincte, objet d'une comptabilité autonome à double entrée. Chaque fonds fait l'objet d'une présentation séparée dans les états financiers;

c) L'exercice de l'Université est un exercice biennal qui comprend deux années civiles consécutives;

d) Les recettes et les dépenses ainsi que les éléments de l'actif et du passif sont comptabilisés sur la base des engagements;

e) Les comptes de l'Université sont libellés en dollars des États-Unis. Si des comptes sont libellés en d'autres monnaies, les montants correspondants sont convertis en dollars des États-Unis au moment de l'opération, aux taux de change fixés par le Contrôleur. Dans les états financiers établis aux intervalles prescrits par le Contrôleur en vertu des pouvoirs qui lui sont délégués par le Secrétaire général adjoint à l'administration et à la gestion, l'encaisse, les placements, les contributions annoncées non versées et les sommes à recevoir et à payer à court terme libellés en monnaies autres que le dollar des États-Unis sont convertis aux taux de change pratiqués pour les opérations de l'ONU à la date des états. Dans le cas où l'utilisation du taux de change pratiqué à la date des états se traduirait par une valeur sensiblement différente de l'utilisation des taux de change pratiqués par l'ONU pour le dernier mois de l'exercice, une note est ajoutée pour quantifier la différence en question;

f) Les états financiers de l'Université sont dressés sur la base du coût d'acquisition. Aucun ajustement n'a été apporté pour tenir compte de l'évolution des prix des biens et services;

g) Les états financiers de l'Université des Nations Unies sont présentés conformément aux recommandations courantes du Groupe de travail sur les états financiers du Comité consultatif pour les questions administratives (Questions financières et budgétaires). Afin d'harmoniser la présentation des états financiers de tout le système des Nations Unies, les normes recommandées exigent la présentation du bilan des activités de l'Université dans les états I et II, la présentation de la situation de trésorerie dans l'état III et la présentation de la situation des ouvertures de crédits dans l'état IV;

h) Certains chiffres montrés en comparaison provenant des états financiers pour l'exercice 1994-1995 ont été reclassés pour les rendre conformes à la nouvelle présentation des états financiers, cela n'a occasionné aucun changement véritable quant au bilan financier de cet exercice;

i) Recettes, dépenses et évolution des réserves et du solde des fonds :

i) Les ressources de l'Université proviennent de deux sources – le revenu des placements du Fonds de dotation et les contributions au Fonds de fonctionnement;

ii) Les contributions volontaires annoncées par des gouvernements au Fonds de dotation sont comptabilisées comme recettes sur la base d'un document écrit par lequel un donateur s'engage à verser une contribution en espèces à une date ou à des dates déterminées. Les contributions qui ont été annoncées pour des exercices à venir et qui ont été versées sont comptabilisées comme autres éléments de passif;

iii) Sauf instructions contraires, toutes les contributions des gouvernements sont versées au Fonds de dotation. Le revenu des placements du Fonds de dotation est affecté au financement des programmes de l'Université, au prorata des contributions versées par chaque donateur au Fonds de dotation;

iv) Les allocations en provenance d'autres fonds sont des subventions en provenance du Fonds de dotation;

v) Les contributions au bâtiment du siège de l'Université sont des contributions reçues d'organismes de l'ONU et d'autres organisations qui occupent des locaux dans le bâtiment et de personnes extérieures ayant utilisé les services de conférence et d'exposition;

vi) Les intérêts créditeurs comprennent tous les intérêts et autres revenus des fonds placés, des divers comptes bancaires et des dépôts à terme;

vii) Les recettes accessoires comprennent le produit de la vente de biens usagés ou excédentaires, les sommes remboursées au titre de dépenses relatives à des exercices antérieurs, les recettes provenant de gains nets sur le change de monnaies, les sommes acceptées sans que leur destination ait été spécifiée et toute autre recette diverse;

viii) Les autres ajustements aux réserves et au solde de fonds correspondent aux sommes utilisées pour réapprovisionner le Fonds de dotation suivant l'approbation du Conseil de l'Université;

j) Actif :

i) Sont inclus dans l'encaisse et les dépôts à terme, les dépôts, les certificats de dépôts et comptes à vue;

ii) Sont inclus dans les placements les obligations et les actions gérées par le Service de la gestion des placements de l'ONU. Exception faite des changements de valeur résultant de la conversion de comptes libellés en monnaie étrangère, comme indiqué à l'alinéa e), tous les placements sont enregistrés au prix coûtant. Les primes d'émission ne sont pas amorties, elles entrent dans les gains ou pertes constatés au moment de la cession des titres;

iii) Les soldes des contributions non versées payables par les gouvernements sont inscrits dans le tableau 2.1;

iv) Aux fins de l'établissement du bilan, seule la fraction des avances sur les indemnités pour frais d'études qui est censée couvrir l'année scolaire écoulée à la date des états financiers est saisie dans les charges comptabilisées d'avance. Le montant total des avances demeure comptabilisé comme somme à recevoir des fonctionnaires, jusqu'à ce que ceux-ci produisent les pièces établissant leur droit aux indemnités pour frais d'études, après quoi lesdits montants sont imputés sur le compte budgétaire approprié et les avances sont recouvrées;

v) Les frais d'entretien et de réparation des immobilisations sont imputés aux comptes budgétaires appropriés. Le mobilier, le matériel, les autres biens durables et les améliorations apportées aux propriétés prises à bail ne sont pas inclus dans l'actif de l'Université. Les acquisitions sont imputées sur les comptes budgétaires de l'année où elles sont effectuées. La valeur des biens durables est enregistrée dans des livres d'ordre et figure en note aux états financiers;

k) Passif, réserves et soldes des fonds :

i) Les autres éléments de passif comprennent les contributions annoncées pour des exercices ultérieurs;

ii) Les fonds d'exploitation correspondent au Fonds de dotation de l'Université;

iii) Les excédents autorisés sont les montants réservés pour imprévus, sur approbation du Conseil de l'Université, pour couvrir tout déficit ou retard de paiement des contributions annoncées, compenser toute réduction des recettes prévues due aux fluctuations des changes et couvrir toute dépense extraordinaire requise pour l'entretien des bâtiments du siège;

iv) Les soldes concernant les projets financés par des donateurs sont les montants des contributions destinées à des programmes spécifiques qui n'ont pas été dépensés pendant l'exercice;

l) Des fonds d'affectation spéciale peuvent être constitués par le recteur. L'Université se conforme aux dispositions générales de la circulaire du Secrétaire général relative à la constitution et à la gestion des fonds d'affectation spéciale (ST/SGB/188), ainsi qu'aux

instructions administratives complémentaires figurant dans les documents ST/AI/284, ST/AI/285 et ST/AI/286, bien que ladite circulaire, ainsi qu'il est indiqué à son paragraphe 3, ne s'applique pas aux organismes, telle l'Université des Nations Unies, dont la gestion est confiée au chef de secrétariat.

Note 3. Recettes et dépenses et évolution des réserves et du solde des fonds (état I); actif, passif et réserves et solde des fonds (état II); et flux de trésorerie (état III)

a) Les états I, II et III contiennent les bilans des fonds de l'Université des Nations Unies, calculés en sept groupes de fonds reliés, à savoir : siège de l'Université des Nations Unies, UNU/WIDER, UNU/INTECH, UNU/IIST, UNU/INRA, UNU/BIOLAC et UNU/IAS; les chiffres arrondis constituent le total général qui reflète toutes les activités de l'organisation. Cette présentation ne signifie nullement que l'un quelconque des fonds puisse être utilisé pour une autre fin que celle pour laquelle il a été autorisé;

b) En application de la nouvelle présentation uniforme des états financiers, l'état I présente deux calculs de l'excédent des recettes par rapport aux dépenses (déficit). Le premier montant ne porte que sur les recettes et les dépenses de l'exercice considéré. Le deuxième est un montant net, y compris tout ajustement des recettes ou des dépenses au titre des exercices antérieurs.

Note 4. Fonds de l'Université des Nations Unies (états I, II et III)

a) Encaisse, dépôts à terme et placements. On trouvera ci-après un état de l'encaisse et des placements par devise et par type (en milliers de dollars des États-Unis) figurant dans l'état II au 31 décembre 1997.

	<i>Total</i>		<i>Total</i>
Dollar des États-Unis	164 700	Encaisse et dépôts bancaires	66 484
Yen	28 368		
Florin néerlandais	19 816		
Markkaa	4 941	Obligations	173 643
Autres devises	83 406	Actions	61 104
Total	301 231^a	Total	301 231^a

^a Soit 316 millions de dollars des États-Unis au taux du marché au 31 décembre 1997.

b) Contributions volontaires à recevoir de gouvernements. On trouvera ci-après une analyse chronologique des contributions annoncées non versées (en milliers de dollars des États-Unis) figurant dans l'état II au 31 décembre 1997.

	<i>Moins de deux ans/ années à venir</i>	<i>Entre deux ans et cinq ans</i>	<i>Plus de cinq ans</i>	Total
France	–	–	3 044	3 044
Ghana	–	–	3 750	3 750
Inde	325	–	–	325
Macao	–	3	–	3
République-Unie de Tanzanie	–	–	20	20

	<i>Moins de deux ans/ années à venir</i>	<i>Entre deux ans et cinq ans</i>	<i>Plus de cinq ans</i>	Total
Venezuela	–	–	3 003	3 003
Zambie	–	–	759	759
Total	325	3	10 576	10 904

c) Biens durables. Conformément aux conventions comptables de l'ONU, les biens durables ne sont pas inclus dans l'actif de l'Université, mais les acquisitions sont imputées sur les comptes budgétaires de l'année où elles sont effectuées. On trouvera ci-après la valeur des biens durables (en milliers de dollars des États-Unis) au siège de l'Université et à ces centres et programmes de formation, suivant les inventaires cumulatifs des stocks d'acquisitions de l'ONU au 31 décembre 1997 :

Siège de l'Université, Tokyo	2 075
Bureau de l'ONU pour l'Amérique du Nord, New York	66
Bureau de l'ONU pour l'Europe, Paris	38
UNU/WIDER, Helsinki	253
UNU/INTECH, Maastricht (Pays-Bas)	160
UNU/IIST, Macao	474
UNU/INRA, Accra	95
Unité de l'ONU/INRA, Lusaka	130
UNU/BIOLAC, Caracas	13
UNU/IAS, Tokyo	1 994
Total	5 298

En plus des inventaires de stocks susmentionnés, des meubles et du matériel ont été mis à la disposition du siège de l'ONU et des divers centres et programmes par les pays hôtes respectifs, et des dons privés ont aussi été reçus. Des inventaires séparés sont dressés pour ces meubles et matériel et ces dons.

d) Autres comptes débiteurs. On trouvera ci-après une analyse chronologique des autres créances (en milliers de dollars des États-Unis) figurant dans l'état II au 31 décembre 1997.

	<i>Ancienneté des créances</i>		Total
	<i>Moins d'un an</i>	<i>Plus d'un an</i>	
Personnel	237	29	266
Fournisseurs	21	67	88
Intérêts courus	7 035	–	7 035
Divers	5 465	–	5 465
Total	12 758	96	12 854

e) Autres éléments d'actif. On trouvera ventilés ci-après les autres éléments d'actif (en milliers de dollars des États-Unis) figurant dans l'état II au 31 décembre 1997.

	<i>Total</i>
Avances au titre de l'indemnité pour frais d'études	28
Comptes transitoires : charges des bureaux autres que Tokyo (bordereaux interservices)	210
Total	238

f) Autres comptes créditeurs. On trouvera ventilé ci-après le montant des comptes créditeurs (en milliers de dollars des États-Unis) figurant dans l'état II au 31 décembre 1997.

	<i>Total</i>
Personnel	2
Fournisseurs	–
Siège ONU	1 034
Divers	5 889
Total	6 925